

[Traduction]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE PROCÈS INTENTÉ PAR LES INDIENS AU SUJET DES SABLES BITUMINEUX DE L'ATHABASCA—L'INTERVENTION DU MINISTÈRE

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, ma question fait suite à celle que j'ai posée plus tôt et s'adresse au ministre de la Justice. Puisque le gouvernement fédéral a investi directement dans les sables bitumineux de l'Athabasca en participant au projet Syncrude et que l'Association des Indiens de l'Alberta a émis un avis d'opposition concernant les sables bitumineux, le ministère est-il intervenu directement ou indirectement dans cette affaire de manière à protéger l'investissement du gouvernement fédéral dans les sables bitumineux?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Oui, monsieur l'Orateur. Le ministère de la Justice fait office de conseiller juridique auprès du ministère qui relève de mon collègue le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA DATE DE L'ÉLECTION PARTIELLE À SAINT-JEAN-OUEST

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant et fait suite à la question posée par le député de Hochelaga. Le gouvernement a-t-il pris son courage à deux mains et est-il disposé à annoncer une élection partielle à Saint-Jean-Ouest?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, aucune décision n'a été prise à cet égard mais ce n'est pas faute de courage.

* * *

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État, l'ancien ministre des Transports. Depuis qu'il n'a plus de portefeuille, nous regrettons de ne plus pouvoir lui poser de questions pendant la période des questions.

Des voix: Bravo!

M. McKenzie: Afin que nous puissions lui poser des questions à l'avenir, le député pourrait-il nous dire quelles sont ses fonctions au sein du cabinet?

L'hon. Jean Marchand (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, dès que je le saurai, j'en ferai part au député.

Des voix: Bravo!

Aéroport de Montréal

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

MESURE INTERDISANT À UNE COUR D'APPEL DE REMPLACER L'ACQUITTEMENT D'UN JURY PAR UN VERDICT DE CULPABILITÉ

M. Stuart Leggatt (New Westminster) demande à présenter le bill C-414, tendant à modifier le Code criminel (appel de l'acquiescement d'un jury).

Des voix: Explications.

M. Leggatt: Monsieur l'Orateur, le bill a pour objet de compléter le bill C-71, dont la Chambre est présentement saisie, et de supprimer du Code criminel la disposition autorisant la cour d'appel à annuler le verdict d'un jury. Le bill s'appliquerait en réalité aux victimes purgeant actuellement des peines de prison auxquelles elles ont été condamnées par une cour d'appel après avoir été acquittées par un jury. L'adoption du bill entraînerait la libération immédiate de toute victime se trouvant dans cette situation.

Le très hon. représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a présenté un bill de portée similaire, et la Chambre est également saisie d'un projet de loi gouvernemental tendant à modifier le Code criminel dans le même sens. Toutefois, ni l'un ni l'autre bill ne prévoit la libération de toute personne purgeant actuellement une peine de prison pour cette raison. Il n'y a actuellement au Canada qu'une personne dans cette situation, il s'agit du docteur Henry Morgentaler. Le présent bill public s'appliquerait donc à cette personne en particulier, puisque c'est la seule au Canada dont le cas présente toutes ces caractéristiques.

M. l'Orateur: Je trouvais les explications du député de New Westminster (M. Leggatt) excellentes jusqu'à son dernier paragraphe. La présidence devrait peut-être, avant que le bill ne fasse l'objet d'un débat, se réserver le droit d'en examiner attentivement les dispositions pour s'assurer qu'il répond bien à la description du député qui, à l'exception des deux dernières phrases, semblait lui donner toutes les caractéristiques d'un bill public. La présidence se réserve donc le droit d'intervenir plus tard si elle a des doutes quant à sa recevabilité sur le plan de la procédure.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

● (1500)

LES AÉROPORTS

LA RECONDUCTION DU BAIL DE SKY SHOPS EXPORT LIMITED À DORVAL—PRÉSENTATION D'UNE PÉTITION

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 67 du Règlement, je présente une pétition sur le renouvellement du bail et de la concession à l'aéroport international de Montréal, à Dorval, entre la Couronne et Sky Shops Export Limited. Les pétitionnaires exposent certaines questions relatives aux négociations tenues en vue du renouvellement du bail et de la concession à compter du 1^{er} décembre prochain. Les pétitionnaires souhaitent que la Chambre fasse enquête sur ces questions et qu'elle y remédie de la façon qu'elle l'entendra.